

Affaires Culturelles

REF : DAC2013005

Signataire : NL/SK/HR

Séance du Conseil Municipal du 23/05/2013

RAPPORTEUR : Abderrahim HAFIDI

OBJET : Signature de la convention entre le Comité Régional du Tourisme Paris Ile-de-France et la Commune d'Aubervilliers pour le financement de l'étude de faisabilité de l'Usine de Films Amateurs de Michel Gondry.

EXPOSE :

A la suite du souhait conjoint du cinéaste Michel Gondry et de la Ville d'Aubervilliers d'implanter sur le territoire une « Usine de Films amateurs », le Maire d'Aubervilliers a donné son accord pour une localisation du projet sur l'ancien site de la Documentation Française.

Afin de permettre de disposer des éléments techniques et financiers nécessaires à la réalisation architecturale de cette « Usine », une étude de faisabilité a été lancée, avec un financement intégral par le Comité Régional du Tourisme (CRT) à hauteur de 29 300 €.

La délibération jointe au présent exposé a pour objet d'autoriser le Maire à signer la convention entre la Ville et le CRT concrétisant ce partenariat financier.

1/ Rappel des objectifs de l'Usine de films Amateurs

- Favoriser l'accès à la culture cinématographique pour toutes et tous dans une démarche qui met en avant le dialogue interculturel, la solidarité et l'émancipation, à travers l'art et l'éducation à l'image.
- Promouvoir le cinéma en rendant la fabrication cinématographique accessible au plus grand nombre, en particulier aux habitants des quartiers populaires, notamment par la mise en œuvre d'un atelier découverte, appelé « l'usine de films amateurs » encadré par des professionnels du cinéma. Il s'agit de permettre à des groupes amateurs de fabriquer des films dans le but de faire émerger une œuvre collective dans un temps limité et court
- Promouvoir les jeunes réalisateurs en herbe
- Favoriser la formation aux techniques de l'audiovisuel pour les habitants
- Démocratiser la culture cinématographique auprès des habitants

2/ La place et le rôle de la ville d'Aubervilliers autour du projet

La ville a pour mission :

- 3.1. La définition des modalités de pilotage du projet
- 3.2 La mise en œuvre architecturale du projet au sein de la Documentation française, depuis la phase préparatoire des études de faisabilité jusqu'à la livraison des espaces aménagés
- 3.3. L'établissement d'un cahier des charges confié à l'association choisie pour assurer le fonctionnement du site
- 3.4. Le dialogue avec l'association
- 3.5. L'intégration dans la politique culturelle de la Ville

3/ Portage juridique et financement du projet

Pour rappel, les travaux de rénovation de l'Usine de Film sont estimés à hauteur de 2 600 000 €. Le chiffrage définitif sera identifié par l'étude de faisabilité.

A ce stade, un travail de prospection et de sollicitation de potentiels partenaires financiers est engagé : Ministère de la Culture et de la Communication, Centre national de la Cinématographie, Conseil général, Fondation du Patrimoine, etc.

En fonction des partenaires financiers présents dans le montage du projet, la participation de la Ville pourra être sollicitée, l'objectif étant que celle-ci ne dépasse pas un montant de 500 000 €. Concernant les dépenses de fonctionnement de l'Usine, elles seront entièrement prises en charge par l'association.

Au vu de l'ensemble de ces éléments, il est donc demandé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à signer la convention avec le Comité Régional de Tourisme de Paris Ile-de-France pour le financement à hauteur de 29 300 € de l'étude de faisabilité.

Direction Générale de la Vie Locale et de la Culture / Direction des Affaires Culturelles

Affaires Culturelles

REF : DAC2013005

Signataire : NL/SK/HR

OBJET :Signature de la convention entre le Comité Régional du Tourisme Paris Ile-de-France et la Commune d'Aubervilliers pour le financement de l'étude de faisabilité de l'Usine de Films Amateurs de Michel Gondry.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le budget de l'exercice en cours,

Considérant que la Ville d'Aubervilliers souhaite implanter l'usine de Films Amateurs qui s'inscrit en lien avec le projet urbain de la Documentation française, dont le site est destiné à accueillir des activités créatives et innovantes dans le cadre du projet de territoire de la création porté à l'échelle de la Communauté d'agglomération de Plaine Commune,

Considérant l'accès à la culture cinématographique pour tous et de favoriser la formation aux techniques de l'audiovisuel pour les habitants comme des objectifs du plan d'action municipal,

Considérant l'importance d'un travail qui doit être mené sur les possibilités artistiques et culturel des espaces en transformation sur le territoire d'Aubervilliers,

Considérant qu'une étude de faisabilité est nécessaire pour menée a bien ce projet,

A l'unanimité.

DELIBERE :

AUTORISE le maire à signer la convention avec le Comité Régional du Tourisme Paris Ile-de-France pour le financement de l'étude de faisabilité de l'Usine de Films Amateurs de Michel Gondry à Aubervilliers pour un montant de 29 300 € TTC.

DIT que la recette prévue dans la convention pour un montant de 29 300 € TTC sera inscrite au budget communal sur l'imputation : service 102D/ chapitre/opération123/article1328/ fonction33

Pour le Maire

L'adjoint délégué

Reçu en Préfecture le : 31/05/2013

Publié le 30/05/2013

Certifié exécutoire le : 31/05/2013

Pour le Maire

L'Adjoint délégué